



Ce faire insulter par sa mère peut on aller porter plainte ?

Par **nanieeee**, le **15/06/2011 à 13:16**

Bonjour,
Voilà depuis quelques années je me fait insulté par ma mère de toutes les insultes possible et imaginable cela est devenu très difficile a vivre puis je porter plainte pour violence morale ? Qu'elle en serai les conséquences ? Sachant qu'une plainte pour violence physique à déjà était porté. merci de vos réponses

Par **corimaa**, le **15/06/2011 à 13:26**

Bonjour, etes vous mineur ou majeur ? Si vous etes mineur, essayez d'en parler avec une assistante sociale en l'informant qu'une plainte pour violence a deja ete déposée contre elle.
Si vous etes majeur, mettez de la distance entre elle et vous, difficile d'insulter une personne que l'on ne voit plus. Ce n'est pas parce que vous etes son enfant que vous etes obligé de la subir à vie

Par **nanieeee**, le **15/06/2011 à 13:28**

Merci beaucoup pour votre réponse

Par **mimi493**, le **15/06/2011 à 13:33**

La violence morale n'existe pas. Il s'agit d'injure privée, passible d'une contravention de 1ère classe

Par **nanieee**, le **15/06/2011** à **13:35**

Je vis encore chez elle une procédure est en cours pour un changement de domicile mais prend beaucoup de temps j'ai 17 ans et j'ai déjà vu l'assistante social hors nous n'avons pas parlé de cela